

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1123

26 mai 2011

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------------|--|--------------|
| Aguila 2 S.A. | 53881 | Nordea 1 SICAV | 53873 |
| AIMC S.à r.l. | 53858 | Nordea Dedicated Investment Fund Sicav- Fis | 53877 |
| AIO S.à r.l. | 53860 | Nordea Fund of Funds, SICAV | 53866 |
| Albatross Immobilière Sàrl | 53858 | Nordea Institutional Investment Fund, SI- CAV-FIS | 53873 |
| Apumas Industrial Material & Consulting S.à r.l. | 53858 | Nordea Multi Label | 53873 |
| Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l. | 53884 | Peaksid European Holdco S.à r.l. | 53877 |
| DUVAL INVESTMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial | 53877 | Phrazer.Com | 53904 |
| Flair Lux House S.à.r.l. | 53863 | ProLogis European Finance S.à r.l. | 53880 |
| Laboratoire Luxembourgeois d'Analyses Médicales | 53900 | ProLogis European Finance XXI S.à r.l. .. | 53881 |
| Mail Order World S.A. | 53858 | ProLogis European Holdings VII S.à r.l. .. | 53884 |
| Malba S.à r.l. | 53893 | ProLogis European Holdings XVII S.à r.l. | 53884 |
| Mamm'out Luxembourg S.à.r.l. | 53860 | ProLogis European Holdings XXI S.à r.l. | 53892 |
| Mare Foundation | 53874 | ProLogis Italy III S.à.r.l. | 53893 |
| Matcolux S.A. | 53860 | ProLogis Romania S.à r.l. | 53900 |
| Milesa S.à r.l. | 53863 | ProLogis S.à r.l. | 53900 |
| Milou Découverte S.A. | 53863 | ProLogis Spain S.à r.l. | 53900 |
| Milou Découverte S.A. | 53865 | Revstone International S.à r.l. | 53893 |
| Muret S.A. | 53866 | Revstone Luxembourg S.à r.l. | 53866 |
| Muret S.A. | 53866 | Roseland S.à r.l. | 53866 |
| Naturel Beauté S.A. | 53876 | | |

**AIMC S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Apumas Industrial Material & Consulting S.à r.l.).**

Siège social: L-5326 Contern, 5, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 144.501.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2011.

Référence de publication: 2011035616/11.

(110039166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2011.

Mail Order World S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 143.043.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011052061/9.

(110058370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Albatross Immobilière Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 110.666.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of February,
Before Us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

The company ALBATROSS CAPITAL S.A., a public limited liability company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg ("société anonyme"), with its registered office at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 109273,

here represented by Maître Christian BUTTEL, lawyer, residing professionally at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

by virtue of a proxy given under private seal given on February 11, 2011,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed and submitted together with it to the registration authorities.

Which appearing party, here represented as stated above, has requested the notary to state as follows:

- that the company ALBATROSS IMMOBILIERE S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg ("société à responsabilité limitée") with registered office at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 110666 (hereinafter "the Company") has been constituted pursuant to a deed of Maître Léon-Thomas, called Tom METZLER, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on September 14, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 58 of January 10, 2006;

- that the corporate capital of the Company is established at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) corporate units with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each;

- that it is the sole member of the Company;

- that, in its capacity as sole member of the Company, it has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole member, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at December 31, 2010 as approved by resolution of the sole member of the Company on February 8, 2011, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained,

a copy of the aforesaid balance sheet, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed and submitted together with it to the registration authorities;

- that the Company's activities have ceased;
- that the sole member is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;
- that, following the above-resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- that the Company's sole manager is hereby granted full discharge with respect to his mandate;
- that there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- that all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the sole member's registered office located at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing party's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party's proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing party's proxy holder, in its above stated capacity, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le quatorze février,

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

La société ALBATROSS CAPITAL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109273,

représentée par Maître Christian BUTTEL, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 février 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- que la société ALBATROSS IMMOBILIERE S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110666 (ci-après la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Léon-Thomas, dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 14 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 58 du 10 janvier 2006.

- que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-);

- que la partie comparante est l'associé unique de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associé unique de la Société décide de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de mettre la Société en liquidation;

- que l'associé unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, et au vu du bilan de la Société au 31 décembre 2010 et approuvé par résolution de l'associé unique de la Société le 8 février 2011, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné,

une copie dudit bilan après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte, pour être enregistrée en même temps auprès de l'administration de l'enregistrement;

- que l'activité de la Société a cessé;

- que l'associé unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière de son passif de la Société;

- que, suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est considérée accomplie et clôturée;

- que par la présente, le gérant unique de la Société se voit donner décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat;

- qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- que tous les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans au siège social de l'associé unique situé à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

Le porteur d'une copie du présent acte est investi de tous les pouvoirs nécessaires au regard des publications légales et enregistrements.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne, et en cas de divergence entre les textes anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au mandataire de la partie comparante, en sa capacité mentionnée ci-dessus, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. BUTTEL, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 février 2011. Relation: LAC/2011/7858. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2011.

Référence de publication: 2011037772/108.

(110042349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2011.

Mamm'out Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9670 Merkholtz, In den Sangen.

R.C.S. Luxembourg B 91.712.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

7/4/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011052062/10.

(110058389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Matcolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3844 Schiffflange, Z.I. Lëtzebuenger Heck.

R.C.S. Luxembourg B 96.555.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011052063/13.

(110057973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

AIO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.094.900,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 151.221.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005 represented by its general partner Anchorage IO GP, L.L.C., a Delaware limited liability company, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801,

Hereby represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I) THAT it is the sole shareholder of AIO S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), with registered office at 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg under number B 151.221, incorporated by deed of the undersigned notary, acting in replacement of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 29 January 2010, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 569 of 17 March 2010 (the "Company").

II) THAT the sole shareholder has taken the resolutions on the following agenda:

Agenda:

- a. Conversion of the currency of the Company's share capital from Euro into US Dollars, with effect as of 29 January 2010, by applying the European Central Bank EUR/USD exchange rate of 1.3966, as of 29 January 2010;
- b. Change of the nominal value of shares in the Company from EUR 25 to USD 25, with effect as of 29 January 2010;
- c. Amendment of the first paragraph of Article 6.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the conversion of the currency of the Company's share capital from Euro into US Dollars and the change of the nominal value of shares in the Company;
- d. Miscellaneous.

First resolution

The sole shareholder RESOLVES, with effect as of 29 January 2010, to convert the currency of the Company's share capital from Euro into US Dollars by applying the European Central Bank EUR/USD exchange rate of 1.3966, as of 29 January 2010, and to change nominal value of shares in the Company from Twenty-Five Euro (EUR 25) to Twenty-Five US Dollars (USD 25).

The share capital of One Million Five Hundred Thousand Euro (EUR 1,500,000), represented by Sixty Thousand (60,000) shares of Twenty-Five Euro (EUR 25) each, all fully subscribed and entirely paid up, shall be thus converted into Two Million Ninety-Four Thousand Nine Hundred US Dollars (USD 2,094,900), represented by Eighty-Three Thousand Seven Hundred and Ninety-Six (83,796) shares of Twenty-Five US Dollars (USD 25) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Second resolution

The sole shareholder RESOLVES to amend the first paragraph of Article 6.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

"The Company's corporate capital is fixed at Two Million Ninety-Four Thousand Nine Hundred US Dollars (USD 2,094,900), represented by Eighty-Three Thousand Seven Hundred and Ninety-Six (83,796) shares (*parts sociales*), of Twenty-Five US Dollars (USD 25) each, all fully subscribed and entirely paid up."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euros (1,300.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing and intervening parties, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master, L.P., une société exonérée des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers Corporate Services, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005 représentée par son general partner Anchorage IO GP, L.L.C., une société à responsabilité limitée de Delaware, ayant son siège social

à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801,

Ici représentée par M. Régis Galiotto, cleric de notaire, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I) QUE la partie comparante est l'associé unique de AIO S.à r.l., ayant son siège social au 21, allée Scheffer; L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.221, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, agissant en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 569 en date du 17 mars 2010 (la «Société»).

II) QUE l'associé unique a pris les résolutions sur l'ordre de jour suivant:

Ordre du jour:

a. Conversion de la devise du capital de la Société de l'euro en dollars américains avec effet au 29 janvier 2010 par application du taux de change EUR/USD de la Banque Centrale Européenne de 1.3966 au 29 janvier 2010;

b. Modification de la valeur nominale des parts sociales de la Société de EUR 25 en USD 25, avec effet au 29 janvier 2010;

c. Modification du premier alinéa de l'Article 6.1 des statuts de la Société afin de refléter la conversion de la devise du capital de la Société de l'euro en dollars américains et la modification de la valeur nominale de parts sociales de la Société;

d. Divers.

Première résolution

L'associé unique DÉCIDE, avec effet au 29 janvier 2010, de convertir la devise du capital de la Société de l'euro en dollars américains par application du taux de change EUR/USD de la Banque Centrale Européenne de 1.3966 au 29 janvier 2010 et de modifier la valeur nominale des parts sociales de la Société de vingt-cinq euros (25 EUR) en vingt-cinq dollars américains (25 USD).

Le capital social actuellement fixé à un million cinq cent mille euros (1.500.000 EUR) représenté par soixante mille (60.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR), toutes entièrement souscrites et libérées, sera dès lors converti en deux million quatre-vingt-quatorze mille neuf cent dollars américains (2.094.900 USD) représenté par quatre-vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-seize (83.796) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (25 USD), toutes entièrement souscrites et libérées.

Deuxième résolution

L'associé unique DÉCIDE de modifier le premier alinéa de l'Article 6.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à deux million quatre-vingt-quatorze mille neuf cent dollars américains (2.094.900 USD) représenté par quatre-vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-seize (83.796) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (25 USD), toutes entièrement souscrites et libérées.»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à la charge de la Société à raison des présentes sont évalués à environ mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, le mandataire des comparants a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2011. Relation: LAC/2011/723. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 mars 2011.

Référence de publication: 2011035617/120.

(110039251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2011.

Milesa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011052065/10.

(110057935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Milou Découverte S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011052066/10.

(110057853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Flair Lux House S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 41, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 159.287.

STATUTS

L'an deux mil onze, le vingt-trois février,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Attert,

Ont comparu:

Monsieur Eugen Valentin GRIGORIU, né le 10 juillet 1966 à Bucharest, demeurant à Bucharest (Roumanie) Str.Da-nubio, numéro 6, sect.3

Monsieur Corneliu CEP AN, né le 9 août 1963 à Bucharest (Roumanie), demeurant à Mertzig (Allemagne) 5, Strasse Am Stadtwald,

lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant - ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant en tout endroit de la Communauté Européenne que partout ailleurs dans le monde entier, tous genres d'activité dans le domaine de la construction d'immeubles de tous genres, y compris les chalets en bois et les immeubles préfabriqués ainsi qu'en développement de produits associés en incluant toutes prestations de service et de conseil s'y rattachant de près ou de loin pourvu qu'elles soient connexes et accessoires et non dans l'attribution exclusive d'une profession spécialement réglementée par une loi, de même que l'aménagement des alentours extérieurs.

La société a également pour objet le transport de marchandises liées directement ou indirectement à l'activité du domaine de la construction de même que de toute autre marchandise.

Elle peut en outre exercer tout autre commerce quelconque pourvu que celui-ci ne soit pas spécialement réglementé et à condition que l'assemblée générale ait préalablement donné un accord.

Elle peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, et, en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut en apporter tout soutien financier ou même sa caution.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de «FLAIR LUX HOUSE S.à.r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Remich.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,00) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent-vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mil onze.

Souscription et Libération

Les cent parts sociales sont souscrites comme suit:

| | |
|---|-------------------|
| Monsieur Eugen Valentin GRIGORIU, né le 10 juillet 1966 à Bucharest, demeurant à Bucharest (Roumanie) Str.Danubio, numéro 6, sect.3 | 50 parts sociales |
| Monsieur Corneliu CEPAN, né le 9 août 1963 à Bucharest (Roumanie), demeurant à Mertzig (Allemagne) 5, Strasse Am Stadtwald, | 50 parts sociales |
| TOTAL: Cent parts sociales | 100 |

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00.-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille trois euros (1.300.-euros). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes et/ou signataires sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à deux.
2. Le mandat de gérance est exercé à titre gratuit sans rémunération.
2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur Eugen Valentin GRIGORIU, né le 10 juillet 1966 à Bucharest, demeurant à Bucharest (Roumanie) Str.Danubio, numéro 6, sect.3 est nommé gérant administratif.

Monsieur Corneliu CEP AN, né le 9 août 1963 à Bucharest (Roumanie), demeurant à Mertzig (Allemagne) 5, Strasse Am Stadtwald, est nommé gérant technique.

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle mais obligatoire du gérant administratif.

3. L'adresse de la société est fixée à L-5540 REMICH, 41 rue de la Gare.

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Grigoriu, Cepan, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, Le 24 février 2011. Relation: RED/2011/446. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 2 mars 2011.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2011035549/122.

(110038671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

Milou Découverte S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011052067/10.

(110058033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Muret S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 122.223.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011052068/10.

(110057972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Muret S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 122.223.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011052069/10.

(110058104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Nordea Fund of Funds, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 66.248.

Le Bilan au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Nordea Investment Funds S.A.
Emmanuel Vergeynst / Martina Neuhaus
Deputy Managing Director / -

Référence de publication: 2011052070/13.

(110057975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

**Revstone Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Roseland S.à r.l.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 157.831.

In the year two thousand and eleven, on the second day of the month of March.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Revstone Industries, LLC, a limited liability company organized and existing under law of the State of Delaware, having its registered office at Suite 1200, 222 Delaware Avenue, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, registered under file number 4628478 and registered under tax number 26-3837222,

hereby represented by Ms. Petra Mala, attorney, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

I. The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Roseland S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.831, incorporated by a deed of the undersigned notary, of 23 December 2010, not yet published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

III. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since that date.

IV. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Change of the name of the Company and subsequent amendment of Article 2. Name of the Company so that it will henceforth read as follows:

“ **Art. 2. Name.** The Company will exist under the name of “Revstone Luxembourg S.à r.l.”.”

2. Amendment of the corporate object of the Company and subsequent amendment of Article 3. Object so that it will henceforth read as follows:

“ **Art. 3. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities and assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to group companies as well as to any other entity that is or will be investing in group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes. For the purpose of this article, the notion of group shall include all parent companies of the Company, subsidiaries and entities in which the parent companies or their subsidiaries hold a direct or indirect participation (each hereafter referred to as a "Group Company").

The Company may in particular (a) borrow money in any form and raise funds through, including but not limited to, the issue of bonds, notes, and other debt instruments, convertible or not, within the limits of the law, including borrowing from Group Companies, (b) advance, lend or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Group Company, with or without a security interest and (c) enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any Group Company.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.”

3. Conversion of the currency of the Company's share capital from Euro into US Dollars, with effect as of 2nd March 2011, by applying the European Central Bank EUR/USD exchange rate of 1.3825 as of 1st March 2011 and change of the nominal value of shares in the Company from EUR 125 to USD 1, with effect as of 2nd March 2011 and subsequent reduction of the share capital by cancellation of a fraction of a share in an amount of USD 0.25 and allocation of this amount into the reserve available to the Company;

4. Amendment of Article 6. Capital of the articles of association of the Company in order to reflect the conversion of the currency of the Company's share capital from Euro into US Dollars and the change of the nominal value of shares in the Company;

5. Insertion of new Article 12. Stapling of shares and Article 13. Registration of shares and the subsequent remuneration of the following articles;

6. Creation of two classes of managers, class A manager and class B manager and subsequent amendment of the future Articles 16, the first paragraph, future Article 17, the fifth and sixth paragraph, and future Article 19, the first paragraph, of the articles of association;

7. Acceptation of the resignation of LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l. as a sole manager of the Company and appointment of the following persons as new managers in its replacement with immediate effect:

Class A managers:

- Mrs. Julia Vogelweith;
- Mr. Onno Bouwmeister;

Class B managers:

- Mr. George S. Hofmeister;
- Mr. Daniel V. Smith;

8. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to change the name of the Company and subsequently amend Article 2. Name of the Company so that it will henceforth read as follows:

“ **Art. 2. Name.** The Company will exist under the name of “Revstone Luxembourg S.à r.l.”.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend the corporate object of the Company and subsequently amend Article 3 – Object of the Company so that it will henceforth read as follows:

“ **Art. 3. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities and assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to group companies as well as to any other entity that is or will be investing in group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes. For the purpose of this article, the notion of group shall include all parent companies of the Company, subsidiaries and entities in which the parent companies or their subsidiaries hold a direct or indirect participation (each hereafter referred to as a "Group Company").

The Company may in particular (a) borrow money in any form and raise funds through, including but not limited to, the issue of bonds, notes, and other debt instruments, convertible or not, within the limits of the law, including borrowing from Group Companies, (b) advance, lend or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Group Company, with or without a security interest and (c) enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any Group Company.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.”

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES, with effect as of 2nd March 2011, to convert the currency of the Company's share capital from Euro into US Dollars by applying the European Central Bank EUR/USD exchange rate of 1.3825, as of 1st March 2011, and to change nominal value of shares in the Company from One Hundred and Twenty-Five Euro (EUR 125) to One US Dollar (USD 1).

The Sole Shareholder RESOLVES to reduce the share capital of the Company by cancellation of a fraction of a share in an amount of USD 0.25 and to allocate this amount into the reserve available to the Company.

The share capital of Twelve Thousand Five Hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by One Hundred (100) shares having a par value of One Hundred and Twenty-Five Euro (EUR 125.-) each, all subscribed and fully paid-up, shall be thus converted into Seventeen Thousand Two Hundred and Eighty-One US Dollars (USD 17,281.-), represented by Seventeen Thousand Two Hundred and Eighty-One (17,281) shares in registered form, having a par value of One US Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions the Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 6. Capital of the articles of association of the Company, which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company's corporate capital is fixed at Seventeen Thousand Two Hundred and Eighty-One United States Dollars (USD 17,281.-) represented by Seventeen Thousand Two Hundred and Eighty-One (17,281) shares (parts sociales), of One United States Dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to insert to the articles of association of the Company new Article 12. Stapling of shares and new Article 13. Registration of shares as follows:

« **Art. 12. Stapling of shares.** The shares may be stapled to convertible instruments in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.

Any shareholder who transfers one or more of his shares in the capital of the Company to a third party is obligated to transfer a same proportion of his convertible instruments, if any, to that same third party, in accordance with the applicable terms and conditions of the concerned convertible instruments.

In the event of any shareholder holding share(s) surrenders one or more shares in the capital of the Company pursuant to a redemption, such shareholder is obligated to surrender the same proportion of convertible instruments which are issued in reference to such shares, if any, to the Company and the latter is obligated to redeem the said convertible instruments, if any, in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.

Art. 13. Registration of shares. All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.”

The current Article 12. Redemption of shares will thus become Article 14, current Article 13 will become Article 15 etc.

Sixth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to create two classes of managers, class A manager and class B manager and subsequently amend future Articles 16, the first paragraph, future Article 17, the fifth and sixth paragraph, and future Article 19, the first paragraph, of the articles of association:

“ **Art. 16. Single manager/ Board of managers.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In such event each manager shall be a class A manager or a class B manager.

[...]

Art. 17. Meetings of the board of managers. [...] The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented at a meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the managers present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given to the managers by the secretary to the board, if any, failing whom by any manager.

Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favour of the resolutions. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

[...]

Art. 19. Representation of the Company - Delegation of Powers. Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of its single manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one class A manager and of one class B manager.

[...]

Seventh resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to accept the resignation of LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l. as a sole manager of the Company and to appoint the following persons as new managers in its replacement with immediate effect:

Class A managers:

- Mrs. Julia Vogelweith, private employee, born on 25 May 1978 in Strasbourg, France, residing professionally at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Mr. Onno Bouwmeister, private employee, born on 26 January 1977 in Maarssen, The Netherlands, residing professionally at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Class B managers:

- Mr. George S. Hofmeister, Manufacturing Executive, born on 17 February 1952 in Salem, Ohio, USA, residing at 2001, Winchester Road, Paris, KY 40361, USA;
- Mr. Daniel Smith, General Counsel, born on 04 december 1970 in Michigan, USA.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le deux mars.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Revstone Industries, LLC, une société à responsabilité limitée organisée et existante sous les lois de l'état de Delaware, ayant son siège social au Suite 1200, 222 Delaware Avenue, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, enregistrée sous le numéro de dossier 4628478 et enregistrée sous le numéro fiscal 26-3837222,

ici représentée par Mlle Petra Mala, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. La comparante déclare qu'elle est l'associée unique (l'«Associé Unique») de Roseland S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.831, constituée par acte du notaire soussigné en date du 23 décembre 2010, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

III. Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis cette date.

IV. La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination de la Société et la modification subséquente de l'article 2. Dénomination qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination «Revstone Luxembourg S.à r.l.»»

2. Modification de l'objet social de la Société et la modification subséquente de l'article 3. Objet qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres et avoirs de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, la Société peut accorder une assistance au moyen de prêts, garanties ou par tout autre moyen aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet. Dans le cadre de cet article, la notion de groupe inclura toutes les sociétés mères de la Société, leurs filiales et les entités dans lesquelles les entreprises mères ou leurs filiales détiennent une participation directe ou indirecte (chacune de celles-ci étant ci-après reprise sous le vocable «Société du Groupe»).

La Société peut notamment: (a) emprunter des fonds sous toute forme et lever des fonds comprenant sans y être limité au moyen d'une émission de titres, obligations ou autres instruments de dette, convertibles ou non, dans les limites de la loi, y compris les emprunts des Sociétés du Groupe; (b) avancer, prêter, souscrire à ou acheter tout instrument de dette émis par toute Société du Groupe, avec ou sans sûreté; et (c) octroyer toute garantie, gage, hypothèque ou toute autre forme de sûreté dans le cadre de l'exécution de tout contrat ou obligation à charge de la Société ou d'une Société du Groupe.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.»;

3. Conversion de la devise du capital social de la Société de l'euro en dollars américains avec l'effet au 2 mars 2011 par application du taux d'échange EUR/USD de la Banque Centrale Européenne de 1,3825 au 1^{er} mars 2011 et modification de la valeur nominale des parts sociales de la Société de 125 EUR en 1 USD, avec l'effet au 2 mars 2011 et la réduction ultérieure du capital social par annulation d'une fraction d'une part sociale d'un montant de 0,25 USD et allocation de ce montant dans une réserve disponible à la Société;

4. Modification de l'article 6. Capital des statuts de la Société afin de refléter la conversion de la devise du capital social de la Société de l'euro en dollars américains et la modification de la valeur nominale des parts sociales de la Société;

5. Insertion du nouvel article 12. Parts sociales rattachées et l'article 13. Enregistrement des parts sociales et la renu-mérotation des autres articles;

6. Création des deux classes des gérants, gérant de classe A et gérant de class B et la modification subséquente de futur article 16, premier paragraphe, de futur article 17, cinquième et sixième paragraphe, et de futur article 19, premier paragraphe, des statuts;

7. Acceptation de la démission de LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l. étant le gérant unique de la Société et la nomination des personnes suivantes comme des nouveaux gérant en son remplacement avec l'effet immédiat:

Gérants de classe A:

- Mme Julia Vogelweith;

- M. Onno Bouwmeister;

Gérants de classe B:

- M. George S. Hofmeister;

- M. Daniel V. Smith;

8. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de changer la dénomination de la Société et par la suite modifier l'article 2. Dénomination de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination «Revstone Luxembourg S.à r.l.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'objet social de la Société et par la suite de modifier l'article 3. Objet qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres et avoirs de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, la Société peut accorder une assistance au moyen de prêts, garanties ou par tout autre moyen aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet. Dans le cadre de cet article, la notion de groupe inclura toutes les sociétés mères de la Société, leurs filiales et les entités dans lesquelles les entreprises mères ou leurs filiales détiennent une participation directe ou indirecte (chacune de celles-ci étant ci-après reprise sous le vocable «Société du Groupe»).

La Société peut notamment: (a) emprunter des fonds sous toute forme et lever des fonds comprenant sans y être limité au moyen d'une émission de titres, obligations ou autres instruments de dette, convertibles ou non, dans les limites de la loi, y compris les emprunts des Sociétés du Groupe; (b) avancer, prêter, souscrire à ou acheter tout instrument de dette émis par toute Société du Groupe, avec ou sans sûreté; et (c) octroyer toute garantie, gage, hypothèque ou toute autre forme de sûreté dans le cadre de l'exécution de tout contrat ou obligation à charge de la Société ou d'une Société du Groupe.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.»

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE, avec l'effet au 2 mars 2011, de convertir la devise du capital social de la Société de l'euro en dollars américains par application du taux d'échange EUR/USD de la Banque Centrale Européenne de 1,3825 au 1^{er} mars 2011, et de modifier la valeur nominale des parts sociales de la Société de cent vingt-cinq euros (125 EUR) en un dollar américain (1 USD).

L'Associé Unique DECIDE de réduire le capital social de la Société par annulation d'une fraction d'une part sociale d'un montant de 0,25 USD et d'allouer ce montant dans une réserve disponible à la Société.

Le capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) représentée par cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, sera alors converti en dix-sept mille deux cent quatre-vingt-et-un dollars américains (17.281,-USD), représentée par dix-sept mille deux cent quatre-vingt-et-une (17.281) parts sociales nominatives, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (1,-USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 6. Capital social des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à dix-sept mille deux cent quatre-vingt-et-un dollars américain (17.281,-USD) représenté par dix-sept mille deux cent quatre-vingt-et-une (17.281) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,-USD) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'ajouter dans les statuts de la Société un nouvel article 12. Parts sociales rattachées et un nouvel article 13. Enregistrement des parts sociales comme suit:

« **Art. 12. Parts sociales rattachées.** Les parts sociales peuvent être rattachées à des instruments convertibles en conformité avec les conditions générales des instruments convertibles visés.

Tout associé qui transfère une ou plusieurs de ses parts sociales du capital de la Société à un tiers est tenu de transférer la même proportion de ses instruments convertibles, le cas échéant, à ce même tiers, en conformité avec les conditions générales des instruments convertibles visés.

Dans l'éventualité où un associé détenant une ou plusieurs parts sociales renonce à une ou plusieurs parts sociales du capital de la Société suite à une vente, cet associé est obligé de renoncer à la même proportion d'instruments convertibles qui ont été émis en fonction de ces parts sociales, le cas échéant, à la Société et ce dernier est tenu de racheter les dits instruments convertibles, le cas échéant, en conformité avec les conditions générales des instruments convertibles visés.

Art. 13. Enregistrement des parts sociales. Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des actionnaires conformément à l'article 185 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Le présent article 12. Rachat des parts sociales va alors devenir article 14, le présent article 13 va devenir article 15 etc.

Sixième résolution

L'Associé Unique DECIDE de créer deux classes des gérants, gérant de classe A et gérant de classe B et de modifier par la suite le futur article 16, premier paragraphe, le futur article 17, cinquième et sixième paragraphe, et le futur article 19, premier paragraphe, des statuts:

« **Art. 16. Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Dans une telle situation, chaque gérant sera gérant de classe A ou gérant de classe B.

[...]

Art. 17. Réunions du Conseil de Gérance. [...] Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, et au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les gérants présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil de gérance par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout gérant.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion, à condition qu'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B ayant voté en faveur des dites résolutions. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

[...]

Art. 19. Représentation de la Société, Délégation de pouvoirs. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

[...]».

Septième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'accepter la démission de de LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l. étant le gérant unique de la Société et de nommer des personnes suivantes comme des nouveaux gérants en son remplacement avec l'effet immédiat:

Gérants de classe A:

- Mme Julia Vogelweith, employée privée, née le 25 mai 1978 à Strasbourg, France, demeurant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- M. Onno Bouwmeister, employé privé, né le 26 janvier 1977 à Maarssen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Gérants de classe B:

- M. George S. Hofmeister, directeur de la production, né le 17 février 1952 à Salem,, Ohio, USA, demeurant à 2001, Winchester Road, Paris, KY 40361, USA;
- Monsieur Daniel V. Smith, Conseiller Générale, né le 04 décembre 1970 à Michigan, USA.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Mala et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 mars 2011 LAC/2011/10672. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2011.

Référence de publication: 2011035859/364.

(110039725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2011.

Nordea Institutional Investment Fund, SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 143.334.

Le Bilan au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Nordea Investment Funds S.A.

Martina Neuhaus / Emmanuel Vergeynst

Référence de publication: 2011052071/13.

(110057964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Nordea Multi Label, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 131.121.

Le Bilan au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Nordea Investment Funds S.A.

Martina Neuhaus / Emmanuel Vergeynst

Référence de publication: 2011052072/12.

(110057971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Nordea 1 SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 31.442.

Le Bilan au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Nordea Investment Funds S.A.

Emmanuel Vergeynst / Martina Neuhaus

Deputy Managing Director / -

Référence de publication: 2011052073/13.

(110057968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Mare Foundation, Fondation.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg G 207.

—
Annual accounts and Auditors' report as at 31 Decembre 2010

Board members:

Mr Maurtinus van der Vorm

Mr François Diederik Rosendaal

Mr Carel Ole van der Vorm

Report of the reviseur d'entreprises agréée

To the Board Members of Mare Foundation

Following our appointment by the General Meeting of the Board Members, we have audited the accompanying annual accounts of Mare Foundation, which comprise the balance sheet as at December 31, 2010 and the profit and loss account for the year then ended and a summary of significant accounting policies and other explanatory information.

Responsibility of the Board Members' for the annual accounts

The Board Members are responsible for the preparation and fair presentation of these annual accounts in accordance with Luxembourg legal and regulatory requirements relating to the preparation of the annual accounts., and for such internal control as the Board Members determine is necessary to enable the preparation of annual accounts that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Responsibility of the réviseur d'entreprises agréé

Our responsibility is to express an opinion on these annual accounts based on our audit. We conducted our audit in accordance with International Standards on Auditing as adopted for Luxembourg by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. Those standards require that we comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the annual accounts are free from material misstatement.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the annual accounts. The procedures selected depend on the réviseur d'entreprises agréé's judgement, including the assessment of the risks of material misstatement of the annual accounts, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, the réviseur d'entreprises agréé considers internal control relevant to the entity's preparation and fair presentation of the annual accounts in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control. An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by the Board Members, as well as evaluating the overall presentation of the annual accounts.

We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

Opinion

In our opinion, the annual accounts give a true and fair view of the financial position of Mare Foundation as of December 31, 2010 and of the results of its operations for the year then ended in accordance with Luxembourg legal and regulatory requirements relating to the preparation of the annual accounts.

Emphasis of matter

We would like to draw your attention to the fact that we are not able to give an opinion on the respect of the legal requirement of Switzerland during the period from January 1, 2010 to March 3, 2010.

Moreover we would like to draw your attention to the fact that we are not able to give an opinion on the opening balance as at January 1, 2011.

March 7, 2011.

RSM Audit Luxembourg

Cabinet de révision agréé

Pierre Leroy

Partner

6, rue Adolphe

L-1116 Luxembourg

The Foundation was initially created as a Swiss foundation under the name of Mare Foundation and was converted into a Foundation under Luxembourg law on March 24th, 2010 before Maître Joseph Gloden, notary with official residence

at that time in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg. The relocation of the seat was published in the Official gazette, Memorial du Grand-Duché de Luxembourg, C N° 858 of April 24th, 2010.

*Balance Sheet
as at 31 December*

| | Notes | 2010 (in Eur) | Proforma 2009 (in Eur) | 2009 (in CHF) |
|-----------------------------------|-------|------------------|------------------------------|------------------|
| Assets | | | | |
| Cash at bank | | 919 708 | 14 657 | 21 747 |
| Prepaid expenses | | 671 | 0 | 0 |
| Total current assets | | <u>920 379</u> | <u>14 657</u> | <u>21 747</u> |
| Total | | 920 379 | 14 657 | 21747 |
| Liabilities and net assets | | | | |
| Creditors | 3 | <u>7 632</u> | <u>1 643</u> | <u>2 438</u> |
| Total liabilities | | 7 632 | 1643 | 2 438 |
| Net assets | 4 | <u>912 747</u> | <u>13 014</u> | <u>19 309</u> |
| Total | | 920 379 | 14 657 | 21 747 |

See the notes to the accounts which are part of the financial statements as at December 31, 2010.

*Profit and Loss statement
From 1 January to 31 December*

| | Notes | 2010 (in Eur) | Proforma 2009 (in Eur) | 2009 (in CHF) |
|--|-------|------------------|------------------------------|------------------|
| Expenses | | | | |
| Other external expenses | 5 | 102 127 | 17 398 | 26 201 |
| Surplus for the current year | | <u>899 733</u> | <u>(17 379)</u> | <u>(26 172)</u> |
| Total | | 1 001 860 | 19 | 29 |
| Revenues | | | | |
| Donations | 6 | 1 000 000 | 0 | 0 |
| Interest income | | 1 010 | 19 | 29 |
| Other income | | <u>850</u> | <u>0</u> | <u>0</u> |
| Total | | 1 001 860 | 19 | 29 |

See the notes to the accounts which are part of the financial statements as at December 31, 2010.

*Notes
Financial year ending as of 31 December 2010*

Note 1. Generalities, Objects of the foundation. Mare Foundation (the "Foundation") was incorporated under the laws of Switzerland.

Pursuant to a notary act, dated 24th March 2010, the Foundation transferred its registered seat from Switzerland to Luxembourg.

The accounting year begins on the first day of January of each year and ends on the 31 December of the same year.

The objects of the Foundation are to develop initiatives, activities and projects, both foreign and domestic, in one or more of the following fields or with one or more of the following objectives as well as to provide financial and other support to organizations, activities and projects with the same or similar objects:

- a. Art, culture and media;
- b. Education and science;
- c. Promotion of the social and economical development and the physical and mental well-being of population groups, both foreign and domestic and in particular of the inhabitants of the greater metropolitan area of Rotterdam, the Netherlands;
- d. Promotion of the efficiency and the competitiveness of Dutch merchant shipping by direct donations or by supporting the initiatives of others for the purpose of the improvement of seagoing ships by the promotion of research inter alia in the field of the propulsion of ships also in connection with the shape or design and construction of ships by contact with foreign institutions engaged in those fields and in other fields relating to maritime navigation;
- e. Development aid;

f. To perform all that is conducive to or connected with the provisions under a. through e., all in the broadest sense.

Note 2. Summary of principal accounting policies. The financial statements have been prepared in accordance with generally accepted accounting principles for such foundation in Luxembourg. In particular, the following accounting policies have been applied:

A/ Foreign currencies

The financial statements are presented in Euros, which is the Foundation's functional and presentation currency.

Transactions and balances: foreign currency transactions are translated into the functional currency using the exchange rate prevailing at the dates of the transactions. Foreign exchange gains and losses resulting from the settlement of such transactions and from translation at year-end of monetary assets and liabilities denominated in foreign currencies are recognised in the profit and loss account. The currency translation difference are also recognized in the profit and loss account.

B/ Current assets

The current assets are booked at fair value. In case the estimated value is lower than the book value, an impairment is booked.

Note 3. Creditors. Creditors consist of accounts payable. Accounts payable with a duration exceeding one year is zero.

Note 4. Net assets. The net assets as of 31/12/09 have been converted from Swiss Francs to Euros on the then prevailing rate.

The movement for the year in the net assets is as follows:

| | Euros |
|--|----------------|
| Net assets as of 31/12/2009 - proforma | 13 014 |
| Surplus for the year 2010 | <u>899 733</u> |
| Net assets as of 31/12/2010 | 912 747 |

Note 5. Other external charges. The external charges are mainly attributable to legal fees related to the transfer of the Foundation in Luxembourg on March 24, 2010.

Note 6. Income. The amount of 1 000 000 Euros represents funds received from donations.

*Budget 2011
(In '000s Euro)*

| | 2011 |
|--|----------------|
| Expenses | |
| Donations | 10,000 |
| Administrative expenses | 20 |
| Surplus for the current year | <u>150,780</u> |
| Total | 160,800 |
| Revenues | |
| Donations received | 160,000 |
| Interest income | <u>800</u> |
| Total | 160,800 |

Référence de publication: 2011035570/146.

(110039133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

Naturel Beauté S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3238 Bettembourg, 1, rue de l'Indépendance.

R.C.S. Luxembourg B 96.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011052074/10.

(110057991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Nordea Dedicated Investment Fund Sicav-Fis, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 150.516.

Le Bilan au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Nordea Investment Funds S.A.
Emmanuel Vergeynst / Martina Neuhaus

Référence de publication: 2011052075/13.

(110057974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Peaksid European Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 131.744.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 avril 2011.

Peaksid European Holdco S.à r.l.
Gérard Welvaert
Gérant B

Référence de publication: 2011052076/14.

(110057742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

DUVAL INVESTMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 39.014.

Im Jahre zweitausend und zehn, am neunundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg.

Traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Gesellschaft DUVAL INVESTMENTS S.A., mit Sitz in L2661 Luxemburg, 42, rue de la Vallée, die gegründet wurde gemäß notarieller Urkunde vom 27. Dezember 1991, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (das „Mémorial“), Nummer 239 vom 4. Juni 1992.

Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäß Urkunde unter Privatschrift, am 15. April 2002, veröffentlicht im Mémorial Nummer 567 vom 2. Juni 2004.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Sylviane SCHROEDER, Privatbeamtin, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Zur Schriftführerin wird bestimmt Frau Christelle HERMANTDOMANGE, Privatbeamtin, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zur Stimmzählerin Frau Christine COULONRACOT, Privatbeamtin, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Sodann stellt die Vorsitzende gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von der Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem Notar unterzeichnet. Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde ne varietur paraphiert, beigegeben und mitformalisiert.

II.- Sämtliche eintausendsechshundert (1.600) Aktien der Gesellschaft sind durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten, demnach ist die Versammlung ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1. Umwandlung der Gesellschaft in eine „Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen (SPF)“, gemäß Gesetz vom 11. Mai 2007.

2. Abänderung von Artikel 1, Absatz 1, der Satzungen, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„Es besteht eine Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen (SPF) in der Form einer Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung:

«DUVAL INVESTMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial»,,

3. Abänderung von Artikel 2 der Satzung in folgenden Wortlaut:

" **Art. 2.** Ausschließlicher Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb, das Halten, die Verwaltung und die Veräußerung von finanziellen Vermögenswerten wie Finanzinstrumenten im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzsicherheiten sowie von jeglichen auf Konten verwahrten Barmitteln und Guthaben, unter Ausschluss jeglicher gewerblichen Tätigkeit. Die Gesellschaft kann Beteiligungen an anderen Gesellschaften halten, vorausgesetzt sie mischt sich nicht in die Verwaltung dieser Gesellschaften ein. Sie ergreift alle Maßnahmen, die für die Wahrung ihrer Rechte erforderlich sind, und tätigt alle Geschäfte, die mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind oder diesen fördern, dies jedoch innerhalb der Grenzen der Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gründung von Gesellschaften für die Verwaltung von Familienvermögen („SPF“)."

4. Hinzufügung von einem neuen Absatz zu Artikel 3 der Satzung wie folgt:

„Die Aktien der Gesellschaft sind folgenden Anlegern vorbehalten:

- a. einer natürlichen Person, die im Rahmen der Verwaltung ihres Privatvermögens handelt, oder
- b. einer Vermögensverwaltungsstruktur, die ausschließlich im Interesse des Privatvermögens einer oder mehrerer natürlichen Personen handelt, oder
- c. einem Intermediär, der für Rechnung der in diesem Absatz unter a) oder b) bezeichneten Anleger handelt.“

Diesbezügliche Abänderung von Artikel 3 der Statuten.

5. Abänderung von Artikel 4 der Satzung, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 4.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, deren Mitglieder nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft, die bei der Gründung nur einen Aktionär hat oder wo die Hauptversammlung später feststellt, dass nur noch ein Aktionär alle Aktien hält, kann durch einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied verwaltet werden.

Die Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.,,

6. Abänderung von Artikel 5 der Satzung, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 5.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so hat auch dieses Mitglied allein die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Der Verwaltungsrat muss aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit muss der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Fernkopierer erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates können einstimmig durch Zirkularbeschluss gefasst werden. Die Zustimmung muss schriftlich erfolgen und wird dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung beigefügt.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Gemäß Artikel 60 kann der Verwaltungsrat seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, die einzeln oder gemeinschaftlich handeln können und nicht Aktionäre zu sein brauchen. Der Verwaltungsrat beschließt ihre Ernennung, ihre Abberufung und ihre Befugnisse.

Bei der Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne seiner Mitglieder verpflichtet sich der Verwaltungsrat, der jährlichen Hauptversammlung Bericht zu erstatten über alle Gehälter, Dienstbezüge und sonstige, dem Befugten zugestandenem Vorteile.

Die Gesellschaft kann auch spezielle Mandate durch beglaubigte oder privatschriftliche Vollmacht übertragen.

Die Gesellschaft wird durch die gemeinschaftliche Unterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet. Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so ist dieses Mitglied alleine zeichnungsberechtigt. „

7. Abänderung von Artikel 11 der Satzung in folgenden Wortlaut: „Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 und des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine abweichende Bestimmung vorsieht“.

8. Verschiedenes.

Nach Beratung traf die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss:

Die Generalversammlung beschließt die Gesellschaft in eine „Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen (SPF) „gemäß Gesetz vom 11. Mai 2007 umzuwandeln.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 1, Absatz 1, der Satzungen abzuändern, um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„Es besteht eine Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen (SPF) in „, der Form einer Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung:

„DUVAL INVESTMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial“.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 2 der Satzung umzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 2.** Ausschließlicher Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb, das Halten, die Verwaltung und die Veräußerung von finanziellen Vermögenswerten wie Finanzinstrumenten im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzsicherheiten sowie von jeglichen auf Konten verwahrten Barmitteln und Guthaben, unter Ausschluss jeglicher gewerblichen Tätigkeit. Die Gesellschaft kann Beteiligungen an anderen Gesellschaften halten, vorausgesetzt sie mischt sich nicht in die Verwaltung dieser Gesellschaften ein. Sie ergreift alle Maßnahmen, die für die Wahrung ihrer Rechte erforderlich sind, und tätigt alle Geschäfte, die mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind oder diesen fördern, dies jedoch innerhalb der Grenzen der Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gründung von Gesellschaften für die Verwaltung von Familienvermögen („SPF“)."

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 3 der Satzung abzuändern durch Hinzufügung eines neuen Absatzes der wie folgt:

„Die Aktien der Gesellschaft sind folgenden Anlegern vorbehalten:

- a. einer natürlichen Person, die im Rahmen der Verwaltung ihres Privatvermögens handelt, oder
- b. einer Vermögensverwaltungsstruktur, die ausschließlich im Interesse des Privatvermögens einer oder mehrerer natürlichen Personen handelt, oder
- c. einem Intermediär, der für Rechnung der in diesem Absatz unter a) oder b) bezeichneten Anleger handelt.“

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 4 der Satzung abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 4.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, deren Mitglieder nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft, die bei der Gründung nur einen Aktionär hat oder wo die Hauptversammlung später feststellt, dass nur noch ein Aktionär alle Aktien hält, kann durch einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied verwaltet werden.

Die Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.,,

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 5.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so hat auch dieses Mitglied allein die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern.

Der Verwaltungsrat muss aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit muss der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Fernkopierer erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates können einstimmig durch Zirkularbeschluss gefasst werden. Die Zustimmung muss schriftlich erfolgen und wird dem Protokoll der Verwaltungsratsitzung beigelegt.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Gemäß Artikel 60 kann der Verwaltungsrat seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, die einzeln oder gemeinschaftlich handeln können und nicht Aktionäre zu sein brauchen. Der Verwaltungsrat beschließt ihre Ernennung, ihre Abberufung und ihre Befugnisse.

Bei der Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne seiner Mitglieder verpflichtet sich der Verwaltungsrat, der jährlichen Hauptversammlung Bericht zu erstatten über alle Gehälter, Dienstbezüge und sonstige, dem Befugten zugestandene Vorteile.

Die Gesellschaft kann auch spezielle Mandate durch beglaubigte oder privatschriftliche Vollmacht übertragen.

Die Gesellschaft wird durch die gemeinschaftliche Unterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet. Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so ist dieses Mitglied alleine zeichnungsberechtigt. „

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 11 der Satzung abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben: „Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 und des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine abweichende Bestimmung vorsieht“.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Sammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. SCHROEDER, C. HERMANT-DOMANGE, C. COULON RACOT und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2011. Relation: LAC/2011/419. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 8. März 2011.

Référence de publication: 2011035691/178.

(110039250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2011.

ProLogis European Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 10 décembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011052077/14.

(110057844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

ProLogis European Finance XXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 avril 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011052078/14.

(110057850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Aguila 2 S.A., Société Anonyme.

Capital social: CHF 259.189.906,30.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 157.671.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth day of the month of February,
Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared

Aguila 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg (the "Sole Shareholder") registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 157.660, represented by Mr Benoit Chéron, Manager, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 15 February 2011 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the sole shareholder of Aguila 2 S.A., a société anonyme, established under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, incorporated by deed of the undersigned notary on 13 December 2010, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 157.671, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, of 17 January 2011, number C-85 (the "Mémorial"). The articles of association of the Company have been amended for the last time by notarial deed of the undersigned notary dated 21 January 2011 not yet published in the Mémorial.

The appearing party declared and requested the notary to record:

I. That the subscribed capital of the Company is presently set at thirty-nine thousand nine hundred and six Swiss Francs and thirty cents (CHF 39,906.30) represented by three million nine hundred ninety thousand six hundred thirty (3,990,630) shares, each having a nominal value of one Swiss Franc cent (CHF 0.01).

II. That the Sole Shareholder is the sole holder of all the shares issued by the Company, so that the decisions can validly be taken by it on the items of the agenda.

III. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of two hundred fifty nine million one hundred and fifty thousand Swiss Francs (CHF 259,150,000) in order to bring it from its current amount of thirty-nine thousand nine hundred and six Swiss Francs and thirty cents (CHF 39,906.30) to the amount of two hundred and fifty nine million one hundred and eighty nine thousand nine hundred six Swiss Francs and thirty cents (CHF 259,189,906.30) by the issue of a total of twenty five billion nine hundred and fifteen million (25,915,000,000) shares of a nominal value of one Swiss Franc cent (CHF 0.01) each (collectively the "New Shares") for a total subscription price of three hundred and thirty one million nine hundred and thirty eight thousand one hundred and forty-four Swiss Francs (CHF 331,938,144) (the "Subscription Price"); subscription to the New Shares by Aguila 1 S.à r.l. (the "Subscriber"); and payment of the Subscription Price by the Subscriber by way of a contribution in cash; allocation of two hundred fifty nine million one hundred and fifty thousand Swiss Francs (CHF 259,150,000) to the share capital account of the Company and an amount of seventy two million seven hundred and eighty eight thousand one hundred and forty four Swiss Francs (CHF 72,788,144) to the share premium account of the Company.

2. Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

"The issued capital of the Company is set at two hundred and fifty nine million one hundred and eighty nine thousand nine hundred six Swiss Francs and thirty cents (CHF 259,189,906.30) divided into twenty five billion nine hundred and

eighteen million nine hundred and ninety thousand six hundred and thirty (25,918,990,630) shares with a nominal value of one Swiss Franc cent (CHF 0.01)."

Consequently the following resolutions have been passed:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of two hundred fifty nine million one hundred and fifty thousand Swiss Francs (CHF 259,150,000) in order to bring it from its current amount of thirty-nine thousand nine hundred and six Swiss Francs and thirty cents (CHF 39,906.30) to the amount of two hundred and fifty nine million one hundred and eighty nine thousand nine hundred six Swiss Francs and thirty cents (CHF 259,189,906.30) by the issue of a total of twenty five billion nine hundred and fifteen million (25,915,000,000) shares of a nominal value of one Swiss Franc cent (CHF 0.01) each (collectively the "New Shares") for a total subscription price of three hundred and thirty one million nine hundred and thirty eight thousand one hundred and forty-four Swiss Francs (CHF 331,938,144) (the "Subscription Price"). The New Shares have been subscribed by the Sole Shareholder.

The twenty five billion nine hundred and fifteen million (25,915,000,000) New Shares have been subscribed at the Subscription Price and paid by the Sole Shareholder by way of a contribution in cash.

Evidence of the payment for the New Shares has been given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolved to allocate the amount of two hundred fifty nine million one hundred and fifty thousand Swiss Francs (CHF 259,150,000) to the share capital account of the Company and an amount of seventy two million seven hundred and eighty eight thousand one hundred and forty four Swiss Francs (CHF 72,788,144) to the share premium account of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

"The issued capital of the Company is set at two hundred and fifty nine million one hundred and eighty nine thousand nine hundred six Swiss Francs and thirty cents (CHF 259,189,906.30) divided into twenty five billion nine hundred and eighteen million nine hundred and ninety thousand six hundred and thirty (25,918,990,630) shares with a nominal value of one Swiss Franc cent (CHF 0.01)."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand four hundred euro (EUR 6,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille onze, le quinzième jour du mois de février,

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand Duché de Luxembourg),

a comparu

Aguila 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg (l'«Actionnaire Unique») enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.660, représentée par M Benoit Chéron, Gérant, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 15 février 2011 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte),

étant l'actionnaire unique de Aguila 2 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, constituée suivant acte passé devant le notaire soussigné le 13 décembre 2010, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.671 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations le 17 janvier 2011, numéro C-85 (le «Mémorial»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du notaire soussigné daté du 21 janvier 2011 pas encore publié au Mémorial.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente-neuf mille neuf cent six Francs Suisses et trente centime (CHF 39.906,30) représenté par trois millions neuf cent quatre-vingt-dix mille six cent trente actions (3.990.630) ayant chacune une valeur nominale d'un centime de Franc Suisse (CHF 0.01).

II. Que l'Actionnaire Unique est le seul détenteur de toutes les actions émises par la Société de sorte que les résolutions peuvent valablement être prises par lui sur les points à l'ordre du jour.

III. Les points à l'ordre du jour sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. L'augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de deux cent cinquante neuf millions cent cinquante mille Francs Suisses (CHF 259,150,000) afin de le porter de son montant actuel de trente-neuf mille neuf cent six Francs Suisses et trente centime (CHF 39.906,30) au montant de deux cent cinquante neuf millions cent quatre vingt neuf mille neuf cent six Francs Suisses et trente centimes (CHF 259,189,906.30) par l'émission d'un total de vingt-cinq milliards neuf cent quinze millions (25,915,000,000) d'actions d'une valeur nominale d'un centime de Franc Suisse (CHF 0.01) chacune (collectivement les «Nouvelles Actions») pour un prix de souscription total de trois cent trente-et-un millions neuf cent trente-huit mille cent quarante-quatre Francs Suisses (CHF 331.938.144) (le «Prix de Souscription»); souscription aux Nouvelles Actions par Aguila 1 S.à r.l. (le «Souscripteur»); et paiement du Prix de Souscription par le Souscripteur par apport en espèces; allocation de deux cent cinquante neuf millions cent cinquante mille Francs Suisses (CHF 259,150,000) au compte du capital social de la Société et un montant de soixante douze millions sept cent quatre vingt huit mille cent quarante quatre Francs Suisses (CHF 72,788,144) au compte de la prime d'émission de la Société.

2. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société de la manière suivante:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à deux cent cinquante neuf millions cent quatre vingt neuf mille neuf cent six Francs Suisses et trente centimes (CHF 259,189,906.30) représenté par vingt-cinq milliards neuf cent dix huit millions neuf cent quatre-vingt-dix mille six cent trente (25,918,990,630) actions d'une valeur nominale d'un centime de Franc Suisse (CHF 0,01) par action.»

En conséquence, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de deux cent cinquante neuf millions cent cinquante mille Francs Suisses (CHF 259,150,000) afin de le porter de son montant actuel de trente-neuf mille neuf cent six Francs Suisses et trente centime (CHF 39.906,30) au montant de deux cent cinquante neuf millions cent quatre vingt neuf mille neuf cent six Francs Suisses et trente centimes (CHF 259,189,906.30) par l'émission d'un total de vingt-cinq milliards neuf cent quinze millions (25,915,000,000) actions d'une valeur nominale d'un centime de Franc Suisse (CHF 0.01) chacune (collectivement les «Nouvelles Actions») pour un prix de souscription total de trois cent trente-et-un millions neuf cent trente-huit mille cent quarante-quatre Francs Suisses (CHF 331.938.144) (le «Prix de Souscription»). Les Nouvelles Actions ont été souscrites par l'Actionnaire Unique.

Les vingt-cinq milliards neuf cent quinze millions (25,915,000,000) Nouvelles Actions ont été souscrites au Prix de Souscription et payées par l'Actionnaire Unique par apport en espèces.

Preuve du paiement des Nouvelles Actions a été donnée au notaire soussigné.

L'Actionnaire Unique a décidé d'allouer le montant de deux cent cinquante neuf millions cent cinquante mille Francs Suisses (CHF 259,150,000) au compte du capital social de la Société et un montant de soixante douze millions sept cent quatre vingt huit mille cent quarante quatre Francs Suisses (CHF 72,788,144) au compte de la prime d'émission de la Société.

Dixième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société de la manière suivante:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à deux cent cinquante neuf millions cent quatre vingt neuf mille neuf cent six Francs Suisses et trente centimes (CHF 259,189,906.30) représenté par vingt-cinq milliards neuf cent dix huit millions neuf cent quatre-vingt-dix mille six cent trente (25,918,990,630) actions d'une valeur nominale d'un centime de Franc Suisse (CHF 0,01) par action.»

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société suite au présent acte sont estimés à six mille quatre cents Euros (EUR 6.400,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate qu'à la requête des parties comparantes, cet acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties la version anglaise fera foi en cas de divergence entre les textes français et anglais.

Dont acte fait, et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: B. Chéron, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 février 2011. Relation: RED/2011/394. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 4 mars 2011.

Référence de publication: 2011035605/154.

(110039736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2011.

ProLogis European Holdings VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 89.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011052079/14.

(110057838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

ProLogis European Holdings XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 avril 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011052080/14.

(110057856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.334.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the second day of March.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

BRIDGEPOINT EUROPE IV (NOMINEES) LIMITED, having its registered office in 30 Warwick Street, London W1B 5AL, United Kingdom, registered at the companies register of the United Kingdom under the number 6492046, here represented by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 2, 2011.

Said proxy after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

"Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter referred to as the "Company"), which is governed by the laws of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the Company is "Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l."

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg according to an agreement of the shareholders.

Art. 4. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The Company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The Company is established for an unlimited period.

Art. 6. The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the shareholders do not put an end to the Company.

Title II. - Capital - Shares

Art. 7.

7.1 The issued share capital of the Company is set at twenty-five thousand euros (EUR 25,000.-) represented by two thousand five hundred (2,500) class A shares (the "Class A Shares"), two thousand five hundred (2,500) class B shares (the "Class B Shares"), two thousand five hundred (2,500) class C shares (the "Class C Shares"), two thousand five hundred (2,500) class D shares (the "Class D Shares"), two thousand five hundred (2,500) class E shares (the "Class E Shares"), two thousand five hundred (2,500) class F shares (the "Class F Shares"), two thousand five hundred (2,500) class G shares (the "Class G Shares"), two thousand five hundred (2,500) class H shares (the "Class H Shares"), two thousand five hundred (2,500) class I shares (the "Class I Shares") and two thousand five hundred (2,500) class J shares (the "Class J Shares"), each having a par value of one euro (EUR 1.-).

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares shall be together referred to as the "Shares".

7.2 Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

7.3 Any share premium paid in respect of any given class of shares upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account corresponding to that specific class of shares issued by the Company.

Art. 8.

8.1 All Shares issued by the Company are redeemable shares. Subscribed and fully paid in Shares shall be redeemable at any time upon request of the board of managers of the Company in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies. The redemption of the Shares of a given class can only be made by using sums available for distribution in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies (distributable funds including the share premium account) and which are the proceeds of the partial or total disposal and/or other income of the related Investment (as such term is defined hereafter). The Shares that have been redeemed must be immediately cancelled and as such bear no voting rights, and shall have no rights to receive any dividends or liquidation proceeds. The shareholders agree that the redemption of the Shares of a given class made in accordance with the provisions hereof respects their right to equal treatment by the Company.

8.2 The redemption price of the Shares of a given class (the "Redemption Price") is calculated by the manager(s) or by such person appointed by the manager(s) on the basis of the net asset value of the corresponding Investment (as defined below). The Redemption Price may be paid either in form of a cash distribution or of a distribution in kind or one part in cash and one part in kind.

8.3 The net asset value of the Shares of a given class shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the corresponding Investment (as defined below), being the fair market value of the underlying assets of the Investment less the liabilities attached to such Investment at close of business on that day, by the number of Shares of a given class then outstanding at such close of business. The fair market value of the underlying assets of the Investment may be further defined on such other basis as the manager(s) determine (s) to be fair and reasonable.

8.4 In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any decision taken by the manager(s) with respect to the calculation of the Redemption Price shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders.

8.5 Except if otherwise provided in a shareholders' agreement which may be entered into between the Company and the partners of the Company, at least seven (7) days prior to any redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered shareholders of the class of Shares to

be redeemed, at his address last shown in the shareholders' register of the Company, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the Redemption Price and the procedures necessary to submit Shares to the Company for redemption (such notice is hereinafter referred to as the "Redemption Notice"). The Redemption Price of such Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

8.6 The Shares to be issued pursuant to article 8 hereof may, as the manager(s) shall determine, be of different Classes. The proceeds relating to the issue of each Class of Shares shall be invested pursuant to the investment policy determined by the manager(s) for the Investment (as defined hereinafter) established in respect of the relevant class or classes of shares.

8.7 The manager(s) shall identify the relevant portfolio of assets constituting an investment (each an "Investment") to which each class of shares relates. For the avoidance of doubt Investment includes the holding of shares in a specific investment as well as the proceeds resulting from the sale of this specific investment. As between shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant class of shares. The Company shall be considered as one single legal entity; however, with regard to third parties and in particular towards the Company's creditors, the shareholders of a specific class of shares shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to the underlying Investment of such class, subject to the provisions of applicable law and contractual arrangements.

8.8 The Company shall have the right, in the event the value of the Investment of a particular class of Shares drops below the acquisition value thereof, resulting in a loss to the Company, to elect, at its discretion, to redeem the shares of the class of Shares corresponding to such Investment as well as any debt instruments issued to finance the acquisition of the Investment, and in consideration therefore to transfer and assign to the holder(s) of such shares and debt instruments, the Investment concerned.

Art. 9.

9.1 Shares can be freely transferred by the sole shareholder if there is only one shareholder.

9.2 In case there is more than one shareholder, Shares are freely transferable among them.

9.3 Transfer of Shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing at least three quarters of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

Art. 10. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 11.

11.1 The Company is administrated by one or more managers (gérants), who are invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the Company, except those expressly reserved by law to the general meeting of shareholders.

11.2 The manager(s) represent(s) the Company towards third parties and any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the manager(s).

11.3 They are appointed by the general meeting of shareholders for an undetermined period.

11.4 A manager may be removed at any time for any reason by a shareholders' resolution passed in accordance with Luxembourg law and these articles of incorporation.

11.5 In case of a single manager the Company shall be validly bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers.

11.6 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not.

11.7 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.8 Resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Title IV. - General meeting of shareholders

Art. 12.

12.1 The sole shareholder shall exercise all the powers vested with the general meeting of the shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole shareholder. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

12.2 In case there is more than one shareholder, decisions shall be taken in a general meeting of the shareholders or by written consultation at the instigation of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

Title V. - Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 13. The financial year of the Company starts on the first of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 14.

14.1 Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.2 Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

14.3 On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, a result for each Investment, which will be determined as follows.

14.4 The result of each Investment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to its above corresponding assigned Investment (including capital gains, liquidation surplus, dividends distribution) and the amount of the expenses, losses taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Investments (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution) (the "Available Amount"). All other unassigned incomes and expenses of the Company will be allocated between the different classes of Shares in proportion of all Shares outstanding.

14.5 The shareholder(s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the law and normal practice.

14.6 The Available Amount related to a specific class of Shares will be available for payment of dividend to the holders of that specific class of Shares (to which the Investment relates).

Title VI. - Liquidation - Dissolution

Art. 15.

15.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be vested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company, it being specified that the liquidation surplus of the Company is to be calculated and disposed of in the manner provided for in article 14 of these articles of incorporation.

15.2 Any liquidation surplus comprised in each Investment, after payment of the Company's liabilities, shall be distributed amongst the holders of the relevant class of shares in proportion to their respective holdings of such shares.

15.3 For the purposes of article 15.2:

(a) any liabilities or expenses of the Company attributable to, or incurred in respect of, an Investment shall be regarded as a reduction in the value of the assets forming part of the relevant Investment;

(b) any liabilities or expenses of the Company not falling within (a) above shall be regarded as a reduction in the value of the assets of the Investment in proportion to the value of the assets comprised in them respectively;

(c) in the event that the liabilities or expenses to be applied in reduction of a particular Investment under (a) or (b) above exceed the value of that asset, the value of that asset shall be regarded as nil for the purposes of the above article 15.2, and such shortfall shall be applied in reduction of the other Investment in proportion to the value of the assets comprised in them respectively (such value being calculated, in the case of each asset, after first giving effect to the reductions required by paragraphs (a) and (b) above).

Title VII. - General dispositions

Art. 16. The parties refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes."

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by BRIDGEPOINT EUROPE IV (NOMINEES) LIMITED, prenamed,

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twenty-five thousand Euros (EUR 25,000.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2011.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,500.-.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) Are appointed managers of the Company for an indefinite period:

a) HALSEY S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B Number 50.984, a company with its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

b) Miss Kristel SEGERS, company director, born on October 8th, 1959, in Turnhout, Belgium, with professional address 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

c) Mrs Daphne RIBOT, private employee, born on January 30th, 1979, in Caen, France, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

d) Mr Charles BARTER, company director, born on 5 April 1962 in Guildford (United Kingdom) residing at Flat 403, City Pavilion, 33 Britton Street, London EC1M 5UG, United Kingdom;

e) Mr Paul GUNNER, company director, born on March 5th, 1973, in Cassington, United Kingdom, residing at Pursers Farm Cottage, Pursers Lane, Peaslake, Surrey GU5 9RG, United Kingdom.

2) The Company shall have its registered office at 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the proxy holder of the appearing party, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le deux mars.

Par-devant Nous Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

BRIDGEPOINT EUROPE IV (NOMINEES) LIMITED, avec siège social au 30 Warwick Street, Londres W1B SAL, Royaume-Uni, immatriculée au registre des sociétés du Royaume Uni sous le numéro 6492046, ici représentée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 mars 2011.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la Société est "Bridgepoint Europe IV Investments (2) S. à r.l."

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente,

échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées.

La Société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 7.

7.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) divisé en deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"), deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"), deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"), deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F"), deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G"), deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H"), deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I") et deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J"), chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) entièrement libérées.

Les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I et les Parts Sociales de Catégorie J seront collectivement désignées comme les "Parts Sociales".

7.2 Chaque part sociale donne un droit de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

7.3 Toute prime d'émission versée lors de l'émission d'une catégorie de Parts Sociales déterminée devra être allouée à un compte prime d'émission correspondant à cette catégorie de Parts Sociales émises par la Société.

Art. 8.

8.1 Toutes les Parts Sociales émises par la Société sont des Parts Sociales rachetables. Les Parts Sociales souscrites et entièrement libérées seront rachetables à tout moment à la demande du conseil de gérance de la Société conformément à la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. Il ne pourra être procédé au rachat des actions d'une catégorie déterminée qu'en utilisant les montants disponibles pour distribution conformément à la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (fonds distribuables incluant le compte de prime d'émission) et qui sont les produits de vente ou cessions totales ou partielles et/ou d'autres revenus des Investissements s'y rattachant (tel que défini ci-après). Les Parts Sociales qui auront été rachetées devront immédiatement être annulées et ne donneront plus de droit de vote ni le droit de recevoir aucun dividende ni produit de liquidation. Les associés reconnaissent que le rachat des Parts Sociales d'une catégorie de Parts Sociales déterminée est conforme aux dispositions de la loi et respecte leur droit à traitement égal par la Société.

8.2 Le prix de rachat des Parts Sociales d'une catégorie de Parts Sociales déterminée ("Prix de Rachat") est calculé par le gérant ou le conseil de gérance, le cas échéant, ou par une personne nommée par le gérant ou le conseil de gérance, le cas échéant, sur base de l'actif net de l'Investissement correspondant (tel que défini ci-dessous). Le Prix de Rachat peut être payé soit en espèces soit en nature ou pour partie en espèces et l'autre en nature.

8.3 La valeur de l'actif net des Parts Sociales d'une catégorie déterminée, sera exprimée suivant le pair comptable, et sera fixée au jour de valorisation en divisant l'actif net de l'Investissement correspondant, correspondant à valeur marchande des actifs sous-jacents de l'Investissement (tel que défini ci-après) moins les dettes associées à un tel Investissement à cette date de valorisation, par le nombre de Parts Sociales d'une catégorie déterminée encore impayé à cette même date. La valeur marchande des actifs sous-jacents de l'Investissement peut-être ensuite défini sur d'autres bases que le gérant ou le conseil de gérance, le cas échéant, estimera être justes et raisonnables.

8.4 En l'absence de toute mauvaise foi, faute lourde ou erreur manifeste, chaque décision prise en relation avec le calcul du Prix de Rachat par le gérant ou le conseil de gérance sera décisive et engagera la Société ainsi que ses associés actuels, passés et futurs.

8.5 Sauf si cela est prévu différemment dans un pacte d'associés qui pourrait être conclu entre la Société et les associés de la Société, une convocation écrite sera envoyée par lettre recommandée ou par transporteur internationalement reconnu, à chaque associé détenteur de catégories de Parts Sociales à racheter, au moins sept (7) jours avant toute date

de rachat, à son adresse telle que renseignée dans le plus récent registre des associés, notifiant au détenteur le nombre de Parts Sociales sujettes au rachat, en spécifiant la date du rachat, le Prix de Rachat et les procédures à suivre pour soumettre les Parts Sociales au rachat par la Société (une telle convocation est ci-après définie comme "Convocation de Rachat"). Le Prix de Rachat de telles Parts Sociales sera payable à l'ordre des personnes dont le nom apparaît sur le registre des associés en qualité de propriétaire de celles-ci sur le compte bancaire dont les références ont été transmises à la Société par ledit associé avant la date de rachat.

8.6 Les Parts Sociales à émettre dans le cadre du présent article 8 peuvent, ainsi que le gérant ou le conseil de gérance, le cas échéant, le déterminera, être de catégories différentes. Les produits relatifs à l'émission de chaque Catégorie de Parts Sociales seront investis suivant la politique d'investissement déterminée par le gérant ou le conseil de gérance, le cas échéant, envers l'Investissement établi à l'égard de(s) catégorie(s) de Parts Sociales concernées.

8.7 Le gérant ou le conseil de gérance, le cas échéant, identifiera le portefeuille d'actifs appropriés constituant un investissement (chacun un "Investissement") auquel chaque catégorie de Parts Sociales se rapportera. Afin d'éviter toute confusion, l'Investissement comprend la détention des Parts Sociales dans un investissement spécifique ainsi que les revenus résultant de la vente de cet investissement spécifique. Comme entre associés, chaque portefeuille d'actifs sera investi au profit exclusif de la catégorie de Parts Sociales concernée. La Société sera considérée comme une seule entité juridique; quoiqu'il en soit, concernant les tiers et en particuliers envers les créanciers de la Société, les associés d'une catégorie de Parts Sociales spécifiques seront exclusivement responsables des dettes liées à l'Investissement sous-jacent de cette catégorie de Parts Sociales, soumis aux dispositions de la loi applicable et aux dispositions contractuelles.

8.8 La Société pourra valablement, au cas où la valeur de l'Investissement d'une catégorie de Parts Sociales particulière baisse en dessous de la valeur d'acquisition, entraînant une perte pour la Société, choisir, à son entière discrétion, de racheter les parts des catégories de Parts Sociales correspondantes à un tel Investissement ainsi que tout instrument financier émis afin de financer l'acquisition de l'Investissement, et en considérant par conséquent ce qui précède, de transférer et d'assigner aux détenteurs de telles Parts Sociales et instruments financiers l'Investissement concerné.

Art. 9.

9.1 Les Parts Sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a un seul associé.

9.2 S'il y a plus d'un associé, les Parts Sociales sont librement cessibles entre eux.

9.3 Une cession de Parts Sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée que moyennant l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il sera fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 11.

11.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants qui disposent des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi à l'assemblée générale des associés.

11.2 Le(s) gérant(s) représente(nt) la Société à l'égard des tiers et tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le(s) gérant(s).

11.3 Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée illimitée.

11.4 Un gérant pourrait être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par décision des associés conformément au droit luxembourgeois et les présents statuts.

11.5 En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

11.6 Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.

11.7 Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

11.8 Les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 12.

12.1 L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

12.2 S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite sur l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise aussi longtemps qu'elle n'a pas été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Titre V. - Année sociale - Comptes annuels - Distribution de dividendes

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 14.

14.1 Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'évaluation de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

14.2 Sur le bénéfice net de la Société, il sera affecté cinq pour cent (5%) sur le compte réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social émis par la Société. Le solde sera librement utilisé par les associés.

14.3 Sur des comptes distincts (en plus des comptes détenus par la Société conformément à la loi et à la pratique comptable habituelle), la Société déterminera à la fin de chaque exercice social un résultat pour chaque Investissement qui sera déterminé comme suit.

14.4 Le résultat de chaque Investissement consistera dans le solde de tout revenu, profits ou autres montants reçus ou échus sous toute autre forme en relation avec cet Investissement (y compris les plus-values, le boni de liquidation, la distribution de dividendes) et le montant des frais, pertes, impôts et autres transferts de fonds engagés par la Société dans le cadre de ses activités et raisonnablement affectées à la gestion, opération de tels Investissements (y compris les honoraires, les coûts, les impôts sur les plus-values, les dépenses relatives à la distribution de dividendes) (le "Montant Disponible"). Tous les autres revenus et dépenses de la Société, non affectés, seront alloués entre les différentes catégories de Parts Sociales proportionnellement à toutes les Parts Sociales (non encore libérées ou payées)

14.5 Les Associés approuveront de tels comptes distincts simultanément aux comptes détenus par la Société conformément à loi et à la pratique.

14.6 Le Montant Disponible afférant à une catégorie de Parts Sociales spécifique sera disponible pour le paiement d'un dividende aux détenteurs de cette catégorie de Parts Sociales (auxquelles se rattache l'Investissement).

Titre VI. - Liquidation - Dissolution

Art. 15.

15.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf stipulation contraire par résolutions des Associés ou par la loi, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société, étant spécifié que le produit net de la liquidation sera calculé et mis à disposition selon les modalités prévues à l'article 14 des présents statuts.

15.2 Tout produit net de liquidation, compris dans chaque Investissement sera partagé parmi les détenteurs de la catégorie de Parts Sociales y afférant, après paiement du passif de la Société, en proportion du nombre de Parts Sociales détenues par ceux-ci dans cette même catégorie de Parts Sociales.

15.3 Pour les besoins de l'article 15.2:

(a) toutes dettes ou dépenses de la Société liées à ou intervenues dans le cadre de l'Investissement seront considérées comme une diminution de la valeur des actifs formant la part de l'Investissement concerné;

(b) toutes dettes ou dépenses de la Société non visées sous (a) seront considérées comme une réduction de valeur des actifs de l'Investissement proportionnellement à la valeur des actifs respectivement concernés;

(c) au cas où les dettes ou dépenses à imputer en réduction d'un Investissement particulier visé ci-dessus sous (a) ou (b) excède la valeur de cet actif, la valeur de cet actif sera considéré comme nul pour les besoins de cet article 15.2, et un tel manque à gagner sera imputé en réduction de l'autre Investissement proportionnellement à la valeur des actifs respectivement concernés (une telle valeur étant calculée, dans le cas de chaque actif, après avoir au préalable donné effet aux réductions requises par les alinéas (a) et (b) ci-dessus.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par BRIDGEPOINT EUROPE IV (NOMINEES) LIMITED, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de vingt-cinq mille euro (EUR 25.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500.-.

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) HALSEY S.à r.l., R.C.S Luxembourg, B Numéro 50.984, une société avec siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

b) Mademoiselle Kristel SEGERS, administrateur de sociétés, née le 8 octobre 1959 à Turnhout, Belgique, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

c) Madame Daphné RIBOT, employée privée, née le 30 janvier 1979, à Caen, France, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

d) Monsieur Charles BARTER, administrateur de sociétés, né le 5 avril 1962 à Guildford (Royaume Uni), demeurant Flat 403, City Pavilion, 33 Britton Street London EC1M 5UG, Royaume Uni.;

e) Monsieur Paul GUNNER, administrateur de sociétés, né le 05 mars 1973, à Cassington, Royaume-Uni, demeurant à Pursers Farm Cottage, Pursers Lane, Peaslake, Surrey GU5 9RG, Royaume-Uni.

2) Le siège social de la Société est établi au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mars 2011. Relation: LAC/2011/10537. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 mars 2011.

Référence de publication: 2011035637/440.

(110039558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2011.

ProLogis European Holdings XXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 avril 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011052081/14.

(110057848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

ProLogis Italy III S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 79.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 avril 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011052082/14.

(110057852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Revstone International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Malba S.à r.l.).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 157.829.

In the year two thousand and eleven, on the second day of the month of March.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Revstone Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.829,

hereby represented by Ms. Petra Mala, attorney, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

I. The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Malba S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.829, incorporated by a deed of the undersigned notary, of 23 December 2010, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 338 of February 19th, 2011 (the "Company").

III. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since that date.

IV. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Change of the name of the Company and subsequent amendment of Article 2. Name of the Company so that it will henceforth read as follows:

" **Art. 2. Name.** The Company will exist under the name of "Revstone International S.à r.l.)."

2. Amendment of the corporate object of the Company and subsequent amendment of Article 3. Object so that it will henceforth read as follows:

" **Art. 3. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities and assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to group companies as well as to any other entity that is or will be investing in group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in

the accomplishment and development of its purposes. For the purpose of this article, the notion of group shall include all parent companies of the Company, subsidiaries and entities in which the parent companies or their subsidiaries hold a direct or indirect participation (each hereafter referred to as a "Group Company").

The Company may in particular (a) borrow money in any form and raise funds through, including but not limited to, the issue of bonds, notes, and other debt instruments, convertible or not, within the limits of the law, including borrowing from Group Companies, (b) advance, lend or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Group Company, with or without a security interest and (c) enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any Group Company.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.”

3. Conversion of the currency of the Company’s share capital from Euro into US Dollars, with effect as of 2nd March 2011, by applying the European Central Bank EUR/USD exchange rate of 1.3825 as of 1st March 2011 and change of the nominal value of shares in the Company from EUR 125 to USD 1, with effect as of 2nd March 2011 and subsequent reduction of the share capital by cancellation of a fraction of a share in an amount of USD 0.25 and allocation of this amount into the reserve available to the Company;

4. Amendment of Article 6. Capital of the articles of association of the Company in order to reflect the conversion of the currency of the Company’s share capital from Euro into US Dollars and the change of the nominal value of shares in the Company;

5. Insertion of new Article 12. Stapling of shares and Article 13. Registration of shares and the subsequent remuneration of the following articles;

6. Creation of two classes of managers, class A manager and class B manager and subsequent amendment of the future Articles 16, the first paragraph, future Article 17, the fifth and sixth paragraph, and future Article 19, the first paragraph, of the articles of association;

7. Acceptation of the resignation of LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l. as a sole manager of the Company and appointment of the following persons as new managers in its replacement with immediate effect:

Class A managers:

- Mrs. Julia Vogelweith;
- Mr. Onno Bouwmeister;

Class B managers:

- Mr. George S. Hofmeister;
- Mrs. Janice Stipp;

8. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to change the name of the Company and subsequently amend Article 2. Name of the Company so that it will henceforth read as follows:

“ **Art. 2. Name.** The Company will exist under the name of “Revstone International S.à r.l.”.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend the corporate object of the Company and subsequently amend Article 3 - Object of the Company so that it will henceforth read as follows:

“ **Art. 3. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities and assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to group companies as well as to any other entity that is or will be investing in group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes. For the purpose of this article, the notion of group shall include all parent companies of the Company, subsidiaries and entities in which the parent companies or their subsidiaries hold a direct or indirect participation (each hereafter referred to as a "Group Company").

The Company may in particular (a) borrow money in any form and raise funds through, including but not limited to, the issue of bonds, notes, and other debt instruments, convertible or not, within the limits of the law, including borrowing from Group Companies, (b) advance, lend or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Group Company,

with or without a security interest and (c) enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any Group Company.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.”

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES, with effect as of 2nd March 2011, to convert the currency of the Company’s share capital from Euro into US Dollars by applying the European Central Bank EUR/USD exchange rate of 1.3825, as of 1st March 2011, and to change nominal value of shares in the Company from One Hundred and Twenty-Five Euro (EUR 125) to One US Dollar (USD 1).

The Sole Shareholder RESOLVES to reduce the share capital of the Company by cancellation of a fraction of a share in an amount of USD 0.25 and to allocate this amount into the reserve available to the Company.

The share capital of Twelve Thousand Five Hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by One Hundred (100) shares having a par value of One Hundred and Twenty-Five Euro (EUR 125.-) each, all subscribed and fully paid-up, shall be thus converted into Seventeen Thousand Two Hundred and Eighty-One US Dollars (USD 17,281.-), represented by Seventeen Thousand Two Hundred and Eighty-One (17,281) shares in registered form, having a par value of One US Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions the Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 6. Capital of the articles of association of the Company, which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company’s corporate capital is fixed at Seventeen Thousand Two Hundred and Eighty-One United States Dollars (USD 17,281.-) represented by Seventeen Thousand Two Hundred and Eighty-One (17,281) shares (parts sociales), of One United States Dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to insert to the articles of association of the Company new Article 12. Stapling of shares and new Article 13. Registration of shares as follows:

« **Art. 12. Stapling of shares.** The shares may be stapled to convertible instruments in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.

Any shareholder who transfers one or more of his shares in the capital of the Company to a third party is obligated to transfer a same proportion of his convertible instruments, if any, to that same third party, in accordance with the applicable terms and conditions of the concerned convertible instruments.

In the event of any shareholder holding share(s) surrenders one or more shares in the capital of the Company pursuant to a redemption, such shareholder is obligated to surrender the same proportion of convertible instruments which are issued in reference to such shares, if any, to the Company and the latter is obligated to redeem the said convertible instruments, if any, in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.

Art. 13. Registration of shares. All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders’ register in accordance with Article 185 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.”

The current Article 12. Redemption of shares will thus become Article 14, current Article 13 will become Article 15 etc.

Sixth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to create two classes of managers, class A manager and class B manager and subsequently amend future Articles 16, the first paragraph, future Article 17, the fifth and sixth paragraph, and future Article 19, the first paragraph, of the articles of association:

“ **Art. 16. Single manager/Board of managers.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In such event each manager shall be a class A manager or a class B manager.

[...]

Art. 17. Meetings of the board of managers. [...]

The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented at a meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the managers present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given to the managers by the secretary to the board, if any, failing whom by any manager.

Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favour of the resolutions. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

[...]

Art. 19. Representation of the Company - Delegation of Powers. Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of its single manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one class A manager and of one class B manager.

[...]

Seventh resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to accept the resignation of LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l. as a sole manager of the Company and to appoint the following persons as new managers in its replacement with immediate effect:

Class A managers:

- Mrs. Julia Vogelweith, private employee, born on 25 May 1978 in Strasbourg, France, residing professionally at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Mr. Onno Bouwmeister, private employee, born on 26 January 1977 in Maarssen, The Netherlands, residing professionally at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Class B managers:

- Mr. George S. Hofmeister, Manufacturing Executive, born on 17 February 1952 in Salem, Ohio, USA, residing at 2001, Winchester Road, Paris, KY 40361, USA;

- Mrs. Janice Stipp, Chief Financial Officer, born on 22 September 1959 in Detroit, Michigan, USA, residing professionally at 21177 Hilltop St., Southfield, MI 48033, USA.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le deux mars.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Reystone Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.829,

ici représentée par Mlle Petra Mala, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. La comparante déclare qu'elle est l'associée unique (l'«Associé Unique») de Malba S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.829, constituée par acte du notaire soussigné en date du 23 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 338 du 19 février 2011 (la «Société»).

III. Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis cette date.

IV. La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination de la Société et la modification subséquente de l'article 2. Dénomination qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination «Revstone International S.à r.l.»»

2. Modification de l'objet social de la Société et la modification subséquente de l'article 3. Objet qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres et avoirs de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, la Société peut accorder une assistance au moyen de prêts, garanties ou par tout autre moyen aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet. Dans le cadre de cet article, la notion de groupe inclura toutes les sociétés mères de la Société, leurs filiales et les entités dans lesquelles les entreprises mères ou leurs filiales détiennent une participation directe ou indirecte (chacune de celles-ci étant ci-après reprise sous le vocable «Société du Groupe»).

La Société peut notamment: (a) emprunter des fonds sous toute forme et lever des fonds comprenant sans y être limité au moyen d'une émission de titres, obligations ou autres instruments de dette, convertibles ou non, dans les limites de la loi, y compris les emprunts des Sociétés du Groupe; (b) avancer, prêter, souscrire à ou acheter tout instrument de dette émis par toute Société du Groupe, avec ou sans sûreté; et (c) octroyer toute garantie, gage, hypothèque ou toute autre forme de sûreté dans le cadre de l'exécution de tout contrat ou obligation à charge de la Société ou d'une Société du Groupe.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.»;

3. Conversion de la devise du capital social de la Société de l'euro en dollars américains avec l'effet au 2 mars 2011 par application du taux d'échange EUR/USD de la Banque Centrale Européenne de 1,3825 au 1^{er} mars 2011 et modification de la valeur nominale des parts sociales de la Société de 125 EUR en 1 USD, avec l'effet au 2 mars 2011 et la réduction ultérieure du capital social par annulation d'une fraction d'une part sociale d'un montant de 0,25 USD et allocation de ce montant dans une réserve disponible à la Société;

4. Modification de l'article 6. Capital des statuts de la Société afin de refléter la conversion de la devise du capital social de la Société de l'euro en dollars américains et la modification de la valeur nominale des parts sociales de la Société;

5. Insertion du nouvel article 12. Parts sociales rattachées et l'article 13. Enregistrement des parts sociales et la renu-mérotation des autres articles;

6. Création des deux classes des gérants, gérant de classe A et gérant de class B et la modification subséquente de futur article 16, premier paragraphe, de futur article 17, cinquième et sixième paragraphe, et de futur article 19, premier paragraphe, des statuts;

7. Acceptation de la démission de LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l. étant le gérant unique de la Société et la nomination des personnes suivantes comme des nouveaux gérant en son remplacement avec l'effet immédiat:

Gérants de classe A:

- Mme Julia Vogelweith;
- M. Onno Bouwmeister;

Gérants de classe B:

- M. George S. Hofmeister;
- Mrs. Janice Stipp;

8. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de changer la dénomination de la Société et par la suite modifier l'article 2. Dénomination de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination «Revstone International S.à r.l.»»

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'objet social de la Société et par la suite de modifier l'article 3. Objet qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres et avoirs de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, la Société peut accorder une assistance au moyen de prêts, garanties ou par tout autre moyen aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet. Dans le cadre de cet article, la notion de groupe inclura toutes les sociétés mères de la Société, leurs filiales et les entités dans lesquelles les entreprises mères ou leurs filiales détiennent une participation directe ou indirecte (chacune de celles-ci étant ci-après reprise sous le vocable «Société du Groupe»).

La Société peut notamment: (a) emprunter des fonds sous toute forme et lever des fonds comprenant sans y être limité au moyen d'une émission de titres, obligations ou autres instruments de dette, convertibles ou non, dans les limites de la loi, y compris les emprunts des Sociétés du Groupe; (b) avancer, prêter, souscrire à ou acheter tout instrument de dette émis par toute Société du Groupe, avec ou sans sûreté; et (c) octroyer toute garantie, gage, hypothèque ou toute autre forme de sûreté dans le cadre de l'exécution de tout contrat ou obligation à charge de la Société ou d'une Société du Groupe.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.»

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE, avec l'effet au 2 mars 2011, de convertir la devise du capital social de la Société de l'euro en dollars américains par application du taux d'échange EUR/USD de la Banque Centrale Européenne de 1,3825 au 1^{er} mars 2011, et de modifier la valeur nominale des parts sociales de la Société de cent vingt-cinq euros (125 EUR) en un dollar américain (1 USD).

L'Associé Unique DECIDE de réduire le capital social de la Société par annulation d'une fraction d'une part sociale d'un montant de 0,25 USD et d'allouer ce montant dans une réserve disponible à la Société.

Le capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) représentée par cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euro (125,-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, sera alors converti en dix-sept mille deux cent quatre-vingt-et-un dollars américains (17.281,-USD), représentée par dix-sept mille deux cent quatre-vingt-et-une (17.281) parts sociales nominatives, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (1,-USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 6. Capital social des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à dix-sept mille deux cent quatre-vingt-et-un dollars américain (17.281.-USD) représenté par dix-sept mille deux cent quatre-vingt-et-une (17.281) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollars américain (1,-USD) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'ajouter dans les statuts de la Société un nouvel article 12. Parts sociales rattachées et un nouvel article 13. Enregistrement des parts sociales comme suit:

« **Art. 12. Parts sociales rattachées.** Les parts sociales peuvent être rattachées à des instruments convertibles en conformité avec les conditions générales des instruments convertibles visés.

Tout associé qui transfère une ou plusieurs de ses parts sociales du capital de la Société à un tiers est tenu de transférer la même proportion de ses instruments convertibles, le cas échéant, à ce même tiers, en conformité avec les conditions générales des instruments convertibles visés.

Dans l'éventualité où un associé détenant une ou plusieurs parts sociales renonce à une ou plusieurs parts sociales du capital de la Société suite à une vente, cet associé est obligé de renoncer à la même proportion d'instruments convertibles qui ont été émis en fonction de ces parts sociales, le cas échéant, à la Société et ce dernier est tenu de racheter les dits instruments convertibles, le cas échéant, en conformité avec les conditions générales des instruments convertibles visés.

Art. 13. Enregistrement des parts sociales. Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des actionnaires conformément à l'article 185 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Le présent article 12. Rachat des parts sociales va alors devenir article 14, le présent article 13 va devenir article 15 etc.

Sixième résolution

L'Associé Unique DECIDE de créer deux classes des gérants, gérant de classe A et gérant de classe B et de modifier par la suite le futur article 16, premier paragraphe, le futur article 17, cinquième et sixième paragraphe, et le futur article 19, premier paragraphe, des statuts:

« **Art. 16. Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Dans une telle situation, chaque gérant sera gérant de classe A ou gérant de classe B.

[...]

Art. 17. Réunions du Conseil de Gérance. [...]

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, et au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les gérants présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil de gérance par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout gérant.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion, à condition qu'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B ayant voté en faveur des dites résolutions. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

[...]

Art. 19. Représentation de la Société, Délégation de pouvoirs. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B».

Septième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'accepter la démission de de LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l. étant le gérant unique de la Société et de nommer des personnes suivantes comme des nouveaux gérants en son remplacement avec l'effet immédiat:

Gérants de classe A:

- Mme Julia Vogelweith, employée privée, née le 25 mai 1978 à Strasbourg, France, demeurant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- M. Onno Bouwmeister, employé privé, né le 26 janvier 1977 à Maarssen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Gérants de classe B:

- M. George S. Hofmeister, directeur de la production, né le 17 février 1952 à Salem,, Ohio, USA, demeurant à 2001, Winchester Road, Paris, KY 40361, USA;

- Mme Janice Stipp, directeur financier, née le 22 septembre 1959 à Detroit, Michigan, USA, demeurant professionnellement au 21177 Hilltop St., Southfield, MI 48033, USA.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Mala et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 mars 2011 LAC/2011/10673. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2011.

Référence de publication: 2011036249/367.

(110039805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2011.

ProLogis Romania S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 avril 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011052083/14.

(110057866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

ProLogis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 60.424.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 avril 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011052084/14.

(110057861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

ProLogis Spain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 60.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011052085/14.

(110057843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Laboratoire Luxembourgeois d'Analyses Médicales, Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 159.336.

STATUTS

L'an deux mille onze, le premier mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Jean-Luc DOURSON, pharmacien, né à Sarreguemines (France), le 5 décembre 1969, demeurant à L-8140 Bridel, 73, route de Luxembourg,

ici représenté par Maître Christophe ANTINORI, avocat à la Cour, établi professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Sièges Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de LABORATOIRE LUXEMBOURGEOIS D'ANALYSES MEDICALES, en abrégé "L.L.A.M." (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet l'exploitation d'un laboratoire d'analyses médicales, comprenant notamment toutes prestations constitutives d'examen de laboratoires et d'analyses de biologie médicale.

La Société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion, le contrôle, et la mise en valeur de telles participations, dans d'autres laboratoires d'analyses médicales et/ou dans toutes sociétés ayant une activité support à l'activité de laboratoire d'analyses médicales.

La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

Elle peut par ailleurs faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement à son objet social.

D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions, chacune d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR).

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le trentième jour du mois de juin à onze heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Lorsque le conseil d'administration est composé de plusieurs membres, la Société sera engagée par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur délégué à la gestion journalière, conjointement avec un autre administrateur.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2012.

Souscription et libération

Toutes les actions ainsi souscrites par l'actionnaire unique Monsieur Jean-Luc DOURSON, préqualifié, ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinquante euros.

Décisions de l'actionnaire unique

Le comparant, préqualifié et représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires à un (1).
2. La personne suivante a été nommée administrateur unique de la Société, et est désignée, conformément aux dispositions de l'article 2 (2) et 4 de la loi modifiée du 16 juillet 1984 relative aux laboratoires d'analyses médicales, responsable du laboratoire:

Monsieur Jean-Luc DOURSON, pharmacien, né à Sarreguemines (France), le 5 décembre 1969, demeurant à L-8140 Bridel, 73, route de Luxembourg.

3. A été nommée commissaire aux comptes de la Société:

La société à responsabilité limitée Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.A R.L., établie et ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 60219.

4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2016.

5. L'adresse de la Société est établie à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Christophe ANTINORI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 mars 2011. Relation GRE/2011/917. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 mars 2011.

Référence de publication: 2011035782/210.

(110039665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2011.

Phrazer.Com, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, rue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.039.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011052091/10.

(110057864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.
